



Conseil économique et social

Provisoire

10 novembre 2003

Français

Original: anglais

Reprise de la session de fond de 2003

Compte rendu analytique provisoire de la 51^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 31 octobre 2003, à 15 heures

Président : M. Rosenthal (Guatemala)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (*suite*)

Coopération régionale

Questions relatives à l'environnement

h) Coopération internationale en matière fiscale

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

03-59232 (F)



La séance est ouverte à 15 h 25.

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (suite) (E/2003/104)

1. **Le Président** appelle l'attention du Conseil sur la demande d'octroi du statut d'observateur présentée par la Commission d'Helsinki (E/2003/104), en faisant observer que le Bureau a recommandé de l'approuver. Il considérera que le Conseil souhaite accorder ce statut à la Commission d'Helsinki.

2. *Il en est ainsi décidé.*

Élections

Organe international de contrôle des stupéfiants (E/2003/L.3/Add.12, Add.14, Add.15 et Add.16)

3. **Le Président** invite le Conseil à élire un membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants afin de pourvoir le siège laissé vacant du fait de la démission de M^{me} Rosa Maria del Castillo du Pérou. Il appelle l'attention sur la liste des candidats figurant dans le document E/2003/L.3/Add.12 et fait remarquer que les candidatures proposées par les Gouvernements grec, jamaïcain, serbo-monténégrin et thaïlandais ont été retirées.

4. *Sur l'invitation du Président, M^{me} Ohashi (Japon) et M^{me} Arias (Pérou) assument les fonctions de scrutateurs.*

Il est procédé au vote au scrutin secret :

Nombre de bulletins déposés :	54
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	54
Majorité requise :	28
Nombre de voix obtenues :	
M. Levitsky (États-Unis d'Amérique)	35
M. Michols (Canada)	13
M. Ibrahim (Liban)	3
M. Zaragoza Aguado (Espagne)	2
M. Levitanov (Biélorus)	1

5. *Ayant obtenu la majorité requise, M. Levitsky (États-Unis d'Amérique) est élu membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants.*

Commission de la science et de la technique au service du développement

6. **Le Président** annonce que le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États a approuvé la candidature de la Grèce pour pourvoir l'un des trois sièges vacants au sein de la Commission de la science et de la technique au service du développement. Il considérera que le Conseil souhaite élire par acclamation la Grèce pour un mandat qui commencera immédiatement et qui s'achèvera le 31 décembre 2006.

7. *Il en est ainsi décidé.*

Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication

8. **Le Président** signale que le Groupe des États d'Afrique a présenté la candidature de l'Éthiopie et le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États celles de l'Italie, de Malte et du Portugal pour pourvoir les sièges devenus vacants au sein du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication pour un mandat qui commencera immédiatement et qui s'achèvera le 31 décembre 2005. En outre, le Groupe des États d'Afrique a présenté la candidature du Bénin, le Groupe des États d'Asie celles de Chypre et de la Thaïlande, le Groupe des États d'Europe orientale celle de la Pologne et le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes celle du Brésil afin de pourvoir les sièges devenus vacants, pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2004. Le Président considérera que le Conseil souhaite élire ces candidats par acclamation.

9. *Il en est ainsi décidé.*

Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) (E/2003/L.3/Add.13)

10. **Le Président** appelle l'attention sur le document E/2003/L.3/Add.13 et informe le Conseil qu'il y a 10 sièges à pourvoir au sein du Conseil d'administration nouvellement créé, de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme. Le Groupe des États d'Asie a approuvé la candidature des Philippines. Le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes a approuvé celles d'El Salvador et du Mexique, tandis que le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États a

approuvé la candidature de l'Espagne. Le Président considérera que le Conseil souhaite élire par acclamation les candidats proposés et reporter à plus tard l'élection des autres membres.

11. *Il en est ainsi décidé.*

Prix des Nations Unies en matière de population

12. **Le Président** annonce que le Groupe des États d'Afrique a présenté la candidature du Cameroun, le Groupe des États d'Asie celle de la République islamique d'Iran, le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes celle du Guyana et le Groupe des États d'Europe occidentale celle du Bélarus pour pourvoir les sièges devenus vacants au sein du Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population. Il considérera que le Conseil souhaite élire ces candidats pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2004.

13. *Il en est ainsi décidé.*

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

14. **Le Président** déclare que le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États a approuvé la candidature d'Israël afin de pourvoir le dernier siège devenu vacant au sein du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains. Il considérera que le Conseil souhaite élire Israël par acclamation pour un mandat de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2004.

15. *Il en est ainsi décidé.*

Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

16. **Le Président** informe le Conseil que l'Allemagne renoncera à son siège au Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida à la fin de l'année et que le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États a approuvé la candidature de la France pour mener à terme le mandat de l'Allemagne, qui s'achève le 31 décembre 2004. Il considérera donc que le Conseil souhaite élire la France pour siéger au Conseil pour un mandat d'un an à compter du 1^{er} janvier 2004.

17. *Il en est ainsi décidé.*

Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial

18. **Le Président** dit que le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États a approuvé les candidatures de la Grèce et de la Norvège pour pourvoir les deux sièges devenus vacants au Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial. Il considérera que le Conseil souhaite élire la Grèce et la Norvège par acclamation pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2004.

19. *Il en est ainsi décidé.*

Coopération régionale (E/2003/15/Add.2)

20. **Le Président** appelle l'attention sur le document E/2003/15/Add.2) qui fait référence à une résolution adoptée par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et invite le Conseil à en prendre note.

21. *Il en est ainsi décidé.*

Questions relatives à l'économie et à l'environnement

h) Coopération internationale en matière fiscale

22. **Le Président** informe le Conseil qu'il a été demandé de modifier la date de réunion de la onzième session du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale qui aurait lieu du 15 au 19 novembre 2003 et non plus du 10 au 14 novembre. Il considérera que le Conseil souhaite approuver cette demande.

23. *Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 16 h 5.